

LE CSE ET L'ACTION EN JUSTICE

DURÉE :

1 JOURNÉE

(7 HEURES, DE 9H À 17H)

Tarif :

Tarif individuel :
330 € (HT) / jour /
participant

Tarif groupe¹ :
nous consulter

Pour qui ?

- ➔ Tous les élus du CSE
- ➔ Secrétaire du CSE
- ➔ Trésorier du CSE

Objectifs pédagogiques :

- ➔ Donner les moyens d'exercer ses attributions et d'être un interlocuteur efficient et respecté
- ➔ Connaître l'environnement juridictionnel

Animatrices :

Alexandra LEKKAKOS
Maître Caroline SUBSTELNY
Maître Amandine MICHAUD

¹ groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

Programme :

Thème 1 : La personnalité civile du CSE et action en justice

- Reconnaissance de la personnalité civile du CSE
- Moyens du CSE : l'action en justice
- Les règles de représentation du CSE en justice
- Les différentes juridictions que peut saisir le CSE en cas de violation de ses droits
- L'action en justice : en matière de santé sécurité et conditions de travail
- L'action en justice : en cas de délit d'entrave
- Conséquences de l'action en justice du comité

Thème 2 : La responsabilité du CSE

- La responsabilité civile du CSE